

04 42 84 70 00

179 Avenue des Sœurs Gastine 13400 Aubagne

www.ch-aubagne.eu











Le mot de la direction

Vous arrivez au Centre Hospitalier Edmond Garcin où tout sera mis en œuvre pour faciliter votre séjour et pour assurer votre rétablissement dans les meilleurs délais. C'est dans cet esprit que nous vous proposons ce livret d'accueil qui vous permettra de mieux connaître nos services et vous aidera dans les démarches nécessaires à votre séjour. Nous sommes à votre écoute pour vous assurer les soins de qualité dont vous avez besoin et mettre à disposition les techniques performantes dont nous disposons. Les médecins, les cadres de santé et l'ensemble des professionnels de l'établissement sont là pour vous entourer de leur attention et de leur compétence. Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier Edmond Garcin.

Sommaire

| 1 | Présentation du Centre Hospitalier | 05 |
|---|--|----|
| 2 | Votre Accueil | 08 |
| | a.Modalités d'admission | 08 |
| | b.Formalités administratives | 08 |
| | c.Admission | 10 |
| | d.Frais d'hospitalisation | 11 |
| | e.Activité libérale | 12 |
| 3 | Votre séjour | 13 |
| | a.Le personnel qui vous entoure | 13 |
| | b.Les services - Vie pratique | 14 |
| | c.Vos effets personnels | 15 |
| | e.Votre sortie | 16 |
| 3 | Vos droits et devoirs | 18 |
| | a.Vos droits | 18 |
| | b.Vos obligations et celles de vos proches | 21 |
| 4 | Qualité et sécurité des soins | 24 |
| | Annexes | |

Présentation du Centre Hospitalier...

Le Centre Hospitalier Edmond Garcin est un acteur majeur au sein du territoire de santé. Il assure une permanence de soins et d'accueil 24H/24H. Il s'appuie sur un personnel qualifié et compétent, garant de la qualité de votre prise en charge en hospitalisation et en soins externes. Il développe les moyens technologiques modernes nécessaires à l'accomplissement de son action. Ce livret entend vous apporter les informations utiles à votre séjour parmi nous. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions et questions.



Nos missions

En tant qu'établissement public de proximité sur le territoire d'Aubagne et du Pays de l'Etoile, le Centre Hospitalier Edmond Garcin propose une offre de soins polyvalente, un plateau technique de qualité et une large palette de consultations pour pouvoir répondre aux besoins de santé des habitants de son territoire. Soucieux du bien-être de ses patients, le Centre Hospitalier et l'ensemble de ses équipes œuvrent quotidiennement pour garantir des soins et un accueil de qualité. Dévouement et proximité sont au cœur des valeurs de l'établissement conformément à sa mission de service public.

Notre organisation en pôles

Depuis janvier 2021, le Centre Hospitalier d'Aubagne a organisé son activité en 5 pôles cliniques, regroupant des filières de soins cohérentes, afin de fluidifier et améliorer la prise en charge des patients.

Vos contacts:

- Pour des situations particulières vous avez la possibilité de contacter le représentant des Usagers. Retrouvez ses coordonnées sur notre site internet www.ch-aubagne.eu
- Interprètes : Une liste du personnel parlant une langue étrangère est disponible sur demande dans chaque service.
- Représentants des cultes : Vous pouvez faire appel au ministre des Cultes de votre choix, le cadre de santé de votre service d'hospitalisation peut si besoin vous en transmettre les coordonnées téléphoniques.
- Des associations de bénévoles interviennent dans notre hôpital. Si vous le désirez, vous pourrez les contacter par l'intermédiaire du cadre de santé (la liste est disponible sur notre site internet).

Situation

Le Centre Hospitalier Edmond Garcin est reparti sur 3 sites :

1. Le Centre Hospitalier Edmond Garcin

179 Avenue des Sœurs Gastine 13400 AUBAGNE

Tél. 04 42 84 70 70

L'hôpital est desservi par plusieurs lignes de bus de l'Agglo (lignes 3, 11 et 13) et Cartreize (ligne 69). ainsi que par le tramway arrêt Martin Luther King en bas de l'Avenue des Soeurs Gastine.

Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Av. Antide Boyer Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Cours Mai. Foch Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Centre Ville Accès piétons Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Centre Ville Accès piétons Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Centre Ville Accès piétons Autoroute vers Aix-en-Proven Vers Nice Centre Ville Accès piétons Bd Emile Combes Av. du 21 Août 1944

2. La Maison du Parc

608 Avenue du 21 août 44 13400 AUBAGNE

La Maison du Parc est desservie par le tramway arrêt La Tourtelle.

3. Le CAMSP / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

8 Boulevard LAKANAL 13400 AUBAGNE

Le centre est desservi par plusieurs lignes de bus Autobus de l'Agglo. (Ligne 11, arrêt Avenue du 19 mars)

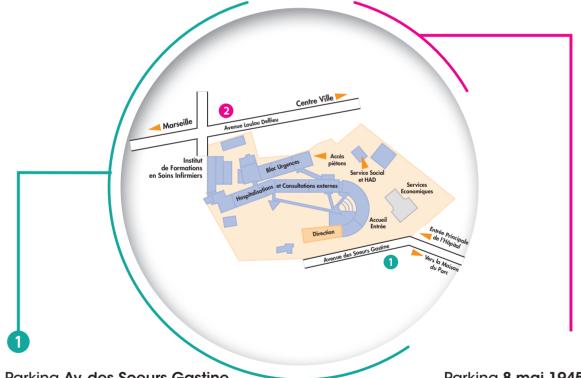
Moyens de transport et Stationnement

Tél.: 04 42 03 80 80 Taxi

Pour tous renseignements concernant les bus : 04 42 03 24 25 - www.bus-agglo.fr ou www.lepilote.com

Afin d'assurer la tranquillité des personnes hospitalisées et la libre circulation des véhicules de secours, les visiteurs sont invités à garer leur véhicule sur les parkings extérieurs. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans le véhicule. L'établissement n'est pas responsable en cas d'incident. Par mesure de sécurité, il est recommandé à la personne hospitalisée durant plusieurs jours de ne pas utiliser son véhicule personnel pour se rendre à l'hôpital.

Parking



Parking Av. des Soeurs Gastine Situé en face de l'hôpital

La Journée 14,00€

Parking 8 mai 1945 520 allée Antide Boyer

| 1 ère heure | gratuite |
|-------------|----------|
| 6 h | 8,10 € |
| 24 h | 15,10 € |

2 | Votre accueil

A. Modalités

Pré-admission

Si votre hospitalisation est programmée

Vous sortez d'une consultation hospitalière d'un service une prochaine hospitalisation est prévue. Pour éviter l'attente lors de votre admission, au bureau des entrées "service hospitalisation" afin de constituer votre dossier de pré-admission.

Ainsi, le jour de votre hospitalisation, vous pourrez vous présenter directement dans le service de soins où vous êtes attendu.



Consultations

Vous avez désormais la possibilité de prendre vos rendez-vous de consultations en allant sur le site www. Doctolist.fr

Entrée aux urgences

Si vous êtes hospitalisé à la suite d'une urgence

En arrivant au service des urgences, vous avez immédiatement reçu les soins que nécessite votre état. Un dossier administratif réduit a été constitué, il vous faudra le compléter au bureau des entrées ou au service des "Urgences", en fournissant les pièces citées à la page suivante.

B. Formalités administratives

Les formalités administratives doivent être effectuées lors de votre arrivée, par vous-même ou via l'un de vos proches. Ces formalités sont indispensables car elles vont permettre le règlement partiel ou total des frais d'hospitalisation par les organismes dont vous relevez (assurance maladie, mutuelles et organismes complémentaires, aide médicale).

Elles peuvent être réalisées de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi, au bureau des entrées, situé dans le hall d'entrée.

Quels documents vous faut-il présenter à l'admission?

Dans tous les cas

Une pièce d'identité

Carte Nationale d'Identité, passeport, livret de famille ou titre de séjour.

article 1-162-21 du code de la sécurité sociale.

Votre carte vitale

ou votre attestation de sécurité sociale, et un moyen de paiement (liquidités, chèque ou CB).

Votre Carte de Mutuelle

Dans les cas particuliers :

- accidenté du travail : le volet "accident de travail" délivré par votre employeur.
- **future maman**: la carte vitale portant enregistrement de votre maternité ou l'attestation délivrée par la sécurité sociale précisant l'exonération au titre de la maternité (Obligatoire à partir du 6° mois).
- pensionné de guerre : la carte vitale portant enregistrement de la gratuité des soins.
- bénéficiaire de la CMU : attestation de CMU.
- bénéficiaire de l'AME: attestation de l'AME.
- ressortissant de l'Union Européenne : la carte d'assurance maladie européenne.
- ressortissants étrangers : prise en charge éventuelle d'une compagnie d'assurance privée.

C. Admission

Vos traitements personnels

En cas de traitements médicamenteux personnels, pensez à le signaler systématiquement et à présenter votre dernière ordonnance au médecin hospitalier qui vous prend en charge afin de sécuriser la continuité de votre traitement pendant le séjour.

Les traitements apportés seront à remettre à l'équipe soignante dès votre arrivée dans le service afin d'éviter toute interaction médicamenteuse avec la prescription hospitalière. Ils vous seront restitués à votre sortie.

Pour votre sécurité, il vous est recommandé de ne prendre aucun traitement sans en avoir averti l'équipe soignante.

Séjour confidentiel et anonyme

Tous les professionnels du centre hospitalier sont soumis au secret professionnel. Ils assurent l'information à votre famille, dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel. Si vous souhaitez que votre présence dans notre établissement ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission, au bureau des entrées ou au cadre de santé.





D. Frais d'hospitalisation

Les soins dispensés à l'hôpital ne sont pas gratuits

Avant votre départ d'hospitalisation ou de consultation, vous devez vous assurer au bureau des entrées que votre dossier est complet et vous acquitter des sommes restant à votre charge.



Tarifs au 1er janvier 2021

Les frais d'hospitalisation comprennent :

Les frais de séjour

Ils varient selon le service où vous avez été admis et les soins qui vous ont été prodigués.

Ces frais peuvent être pris en charge par l'Assurance Maladie à 80 % de leur montant ou en totalité si vous bénéficiez de l'exonération du ticket modérateur (= prise en charge à 100 %).

Le ticket modérateur

C'est une part des frais de séjour non couverte par l'Assurance Maladie (20 % des frais de séjour pour les petites interventions).

Selon les cas, cette part peut être réglée par votre mutuelle, la PUMA (Protection Universelle MAladie) ou vous-même en l'absence de couverture complémentaire.

Le tarif du forfait séjour

Il est fixé par le Ministère de la Santé et correspond à votre participation aux frais d'hébergement. Ces tarifs sont disponibles à votre demande au bureau des entrées. Selon les cas, cette somme peut être réglée par votre mutuelle, la PUMA ou vous-même.

• Les frais de téléphone, repas et nuits d'accompagnants

Ils restent à votre charge, sauf participation de votre mutuelle.

La télévision

Le Centre Hospitalier d'Aubagne a confié à une entreprise privée la gestion de la télévision. Cette entreprise se charge de la facturation.

• La chambre individuelle (voir page 12)



Le règlement est à effectuer :

- soit auprès du bureau des entrées le jour de votre sortie. En l'absence de paiement, nous vous informons qu'un avis des sommes à payer vous sera adressé par la Trésorerie Principale.
- soit auprès de la Trésorerie Principale dès la réception de l'avis des sommes à payer : Trésorerie Principale d'Aubagne -55 Avenue Marcel Paul à Aubagne.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 12h00 à 16h00.

Les personnes en difficultés (Permanence d'Accès Aux Soins de Santé)

Pour les personnes sans couverture sociale ou sans mutuelle, vous pouvez contacter l'assistante sociale de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) au secrétariat social :

Ò4 42 84 75 66.

Accueil ouvert le matin de 9h30 à 12h00 tous les jours, sauf le jeudi. La PASS est située en face du service des urgences, au 1^{er} étage du pavillon Lafond.

La PASS, composée d'assistantes sociales et d'une adjointe administrative, permet de faciliter l'accès des personnes démunies au Centre Hospitalier et de favoriser les relais avec les structures de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Elle se charge également de les accompagner dans leurs démarches

liées à la reconnaissance de leurs droits.





E. Activité libérale

Certains médecins de l'établissement exercent une activité libérale dite "privée" Vous en serez informé soit par le secrétariat lors de votre prise de rendez-vous soit par le médecin. Vous devrez alors vous acquitter des honoraires. Une feuille de remboursement vous sera remise pour votre caisse d'assurance maladie et votre mutuelle selon les barèmes officiels et des modalités qui leur sont propres.

3 | Votre séjour

A. Le personnel qui vous entoure

La mission de l'hôpital est de vous offrir des soins de qualité. Pendant votre séjour, l'ensemble du personnel médical, soignant, administratif et technique s'efforce de concilier vos besoins et les nécessités de la vie hospitalière. Un climat de confiance est nécessaire. Il suppose la reconnaissance des droits et des devoirs de chacun. Tous les agents sont soumis au secret professionnel.

Le médecin référent est responsable de l'aspect médical de votre séjour. Avec ses collaborateurs, il vous donne toute indication relative à votre état de santé et établit les certificats médicaux. Il reçoit votre famille. A votre sortie, une ordonnance vous sera remise pour la poursuite de votre traitement. Le compte-rendu d'hospitalisation sera adressé au médecin traitant que vous aurez désigné.

Les secrétaires médicales se chargent de faciliter les démarches administratives nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

Les cadres de santé sont responsables de l'organisation des soins. Ils sont chargés de l'encadrement de l'ensemble du personnel soignant. Ils répondent à toutes vos interrogations.

Les infirmiers diplômés d'État effectuent les soins et assurent votre surveillance 24h/24h.

Les sages-femmes en maternité, vous accueillent dans le service, assurent votre surveillance avant et après l'accouchement, au cours duquel elles vous assistent en salle de travail.

Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture secondent les infirmiers dans le domaine des soins. Ils vous aident à réaliser certains actes de la vie quotidienne.

Les agents de bio-nettoyage assurent l'entretien, la propreté et l'hygiène de votre chambre et de tous les locaux du service.

Les assistantes sociales vous accompagnent dans vos difficultés liées à la prise en charge financière de votre séjour et dans l'organisation de votre sortie. (Information sur demande)

D'autres professionnels de santé kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciennes, ergothérapeutes, manipulateurs en radiologie, techniciens de laboratoire, psychologues, psychiatres, pédopsychiatres peuvent participer à votre prise en charge tout au long de votre séjour...



B. Les services - Vie pratique

Repas

Vos repas sont servis aux horaires suivants

Petit déjeuner : 8h00 Déjeuner : 12h00 Dîner : 18h00

Dès votre arrivée, vous recevrez la visite d'une diététicienne pour établir le menu de vos repas. Si votre état de santé le nécessite, après prescription médicale, un régime vous sera prescrit et les informations utiles vous seront communiquées pour sa poursuite éventuelle après votre sortie.

Chambres individuelles et accompagnants

Les chambres individuelles sont attribuées en fonction des possibilités du service et des recommandations médicales ; elles peuvent être payantes, si c'est une demande expresse de votre part, sans justification médicale.

Si vous bénéficiez d'une chambre individuelle, un membre de votre famille peut être autorisé à passer la nuit auprès de vous avec l'accord du cadre de santé du service. Un repas pourra également lui être servi. Des tickets sont en vente auprès du bureau des entrées, du lundi au vendredi (8h00-18h00) et le samedi matin (8h30-12h30). Dans tous les cas, adressez-vous au cadre de santé du service.

Visites

Les visites sont autorisées de 12h00 à 20h00, sauf réglementation spécifique (Pédiatrie, Maternité, Réanimation et Soins Continus). En cas de crise sanitaire, se référer aux modalités de visite indiquées par voie d'affichage ou sur le site internet. Il appartient au médecin et au cadre de santé de limiter ou d'interdire les visites en cas de contre-indication médicale.

Enfants de moins de 15 ans

Pour des règles d'hygiène et pour leur propre protection, la présence d'enfants de moins de 15 ans est déconseillée en unité d'hospitalisation.

Téléphone

Pour disposer d'un numéro de téléphone dans votre chambre, vous devez en faire la demande au standard (1er étage ou composer le 9). Il vous sera communiqué un numéro de code vous permettant d'accéder au réseau extérieur (France et étranger) moyennant le règlement d'un forfait payable d'avance et non remboursable et renouvelable.

Vous pourrez également être appelé gratuitement et directement par vos correspondants qui devront composer le **04 42 84** ... suivi du code communiqué.

Télévision

Des postes de télévision sont à votre disposition moyennant un prix de location journalière et une caution (selon tarif en vigueur) à régler à la société prestataire de services. Adressez-vous au Relais H, poste 6920. Le règlement des abonnements TV peut également se faire en ligne : pendant les heures d'ouverture, il faut appeler le Relais H au 04 42 03 52 17 ou quand il est fermé le 01 56 70 44 76. Un lien est envoyé par sms permettant de régler la facture de l'abonnement TV en ligne. Des casques individuels vous sont également vendus par le Relais H. L'utilisation d'un récepteur personnel est interdite. Dans tous les cas, veillez à ne pas importuner votre voisin qui désire se reposer. Prestation gratuite en Pédiatrie.



Permission de sortie

Des permissions exceptionnelles peuvent vous être accordées par votre médecin pour vous permettre de réaliser des démarches ou de vous rendre à un événement familial. Vous devez lui en faire la demande ou vous rapprocher du personnel soignant.

Sécurité incendie - Consignes



- Elles sont affichées dans chaque service. Gardez votre calme. Ne criez pas "au feu".
- Prévenez le personnel de l'étage ou donnez l'alerte avec l'appel malade. En cas d'évacuation, suivez les ordres donnés par le personnel. N'utilisez pas l'ascenseur.
- Si vous êtes valide, aidez ceux qui ne le sont pas.

Quelques Conseils

Les fumées et les gaz sont souvent plus dangereux que les flammes. L'air le plus respirable en cas d'enfumage se trouve au niveau du sol.

C. Vos effets personnels

Votre trousseau

Pour votre confort, il vous est demandé d'apporter votre linge personnel (pyjama, chemise de nuit, chaussons ...) et vos affaires de toilette (gant, serviette, savon, dentifrice, brosse à dents, nécessaire à raser ...). Le linge de lit (nécessaire à votre séjour) est fourni par l'établissement qui en effectue le change aussi souvent que nécessaire.

Un inventaire de vos effets personnels sera effectué à votre arrivée. Soyez vigilant concernant vos appareils auditifs, dentaires ainsi que vos lunettes. Veillez à apporter vos propres étuis de rangement, auquel cas des boîtes adaptées seront mises à votre disposition sur simple demande.

Objets de valeur

Tout objet de valeur (bijou, argent, téléphone portable, ordinateur ...) est à proscrire. Demandez, si possible, à vos proches de les récupérer très rapidement. Sinon, il vous est vivement conseillé de déposer valeurs, bijoux et argent dans le coffre de l'hôpital, contre la remise d'un reçu. Ce dépôt vous sera proposé à votre arrivée à l'hôpital par le personnel.

La responsabilité de l'hôpital ne peut être engagée si vous décidez de les conserver auprès de vous, pendant votre séjour. La restitution des dépôts est possible du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30 sauf jours fériés. En dehors de ces horaires, il ne vous sera pas possible d'accéder à votre dépôt.

D. Votre sortie

En amont de votre hospitalistion ou dès votre arrivée dans l'établissement vous pouvez discuter avec votre médecin responsable de la suite de votre séjour : en Soins de Suites et de Réadaptation (SSR), en Hospitalisation à domicile (HAD) ou au travers de soins à domicile. Les professionnels qui s'occupent de vous prendront donc en charge les démarches si nécessaire. Le moment de la sortie est préparé avec l'équipe du service dans lequel vous séjournez. La date de sortie est une décision médicale.



Les formalités de sortie

Lors de votre départ, vous devez vous rendre au bureau des entrées pour clôturer votre dossier (du lundi au vendredi de 8h à 15h30 sauf les jours fériés). Un bulletin de situation précisant les dates de votre hospitalisation vous sera également remis. Ce document est indispensable aux organismes de sécurité sociale, mutuelles et, éventuellement, à votre employeur.

Les mineurs doivent être accompagnés par le responsable légal pour leur sortie (sauf cas particulier).

Le suivi médical après la sortie

Si un traitement doit être poursuivi après votre sortie, une ordonnance vous sera remise et expliquée. Un rendezvous de suivi vous sera donné si cela est nécessaire. Votre médecin traitant recevra un compte-rendu d'hospitalisation ainsi que toutes les informations nécessaires à la continuité de vos soins.



Sortie contre avis médical

La sortie contre avis médical engage votre responsabilité.

Nous vous demanderons de signer une décharge précisant que vous avez pris connaissance des risques encourus (imprimé remis par le médecin), qui dégage l'hôpital de toutes responsabilités quant aux suites éventuelles.

Si la personne hospitalisée est mineure, son représentant légal doit être présent pour sa sortie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Si les parents ou le tuteur ne peuvent pas procéder eux-mêmes à la sortie du mineur, ils peuvent demander à une personne majeure de le faire à leur place, en leur remettant une autorisation écrite et une pièce d'identité.

Les transports

C'est votre médecin qui, s'il estime que votre situation le justifie, prescrit le mode de transport le mieux adapté à votre état de santé et à votre niveau d'autonomie, dans le respect du référentiel de prescription des transports : moyen de transport individuel, transport en commun, transport assis professionnalisé (taxi conventionné ou VSL) ou ambulance. Le choix du professionnel qui va vous transporter est libre, toutefois, si vous n'émettez pas de choix, un transport vous sera proposé par le régulateur de l'établissement.

Transfert vers un autre établissement

Votre état de santé peut nécessiter votre transfert dans un autre établissement, le centre hospitalier se charge des formalités de votre transfert.

Les transferts pour convenance personnelle sont à la charge financière du patient.

Médicaments en rétrocession hospitalière

Certains médicaments qui vous sont prescrits à la sortie de votre hospitalisation sont "réservés aux hôpitaux" et ne se trouvent pas en officine de ville. Leur délivrance pourra être effectuée par la pharmacie de l'hôpital, de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi, sur présentation de l'ordonnance médicale hospitalière ainsi que de la carte vitale et de la carte mutuelle.

3 | Vos droits et devoirs

A. Vos droits

Accès à votre dossier médical

Dans le cadre de votre prise en charge, un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations d'identification et de santé vous concernant.

Vos données sont réservées aux professionnels de soins du Centre Hospitalier d'Aubagne et aux services administratifs habilités, dans la limite de leurs missions.

Certaines informations peuvent être envoyées à des médecins hors établissement participant à votre prise en charge.

La demande d'accès au dossier

La demande de consultation du dossier doit être effectuée à partir du formulaire de demande spécifique à retirer soit au secrétariat de Direction, soit sur le site internet du Centre Hospitalier Edmond Garcin. Ce formulaire vous guidera également dans la démarche à entreprendre.

Ce formulaire et les documents de preuve seront adressés par courrier à la Direction du Centre Hospitalier Edmond Garcin, ou remis en main propre au secrétariat de direction.

Le mode de consultation est choisi par le demandeur :

- sur place, gratuitement
- en cas de copies demandées, elles seront à la charge financière du demandeur

Les documents communicables

- · des radiographies,
- des résultats d'examen,
- des comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation,
- des protocoles et des prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, des feuilles de surveillance,
- des correspondances entre professionnels de santé.

Certains documents ne peuvent pas être communiqués, car ils sont considérés comme étant des documents de travail.

Ce sont, par exemple, des notes de réflexions personnelles du professionnel de santé, des documents comportant des informations recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou encore les informations concernant ces mêmes tiers.

Examens médicaux personnels

Les examens apportés lors de votre hospitalisation vous seront restitués à la sortie.

Plaintes et réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au cadre de santé du service. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez contacter la direction : Direction - Centre hospitalier d'Aubagne, 179 av des Soeurs Gastine 13400 Aubagne, 04 42 84 70 02.

La Direction veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le Code de la Santé Publique. Elle fera le lien avec la Commission des Usagers



(CDU). Elle pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Le (ou les) médiateur(s) vous recevront, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Vous pouvez également contacter la CDU dont les coordonnées figurent sur notre site internet.

La CDU: La Commission des Usagers (CDU) permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers. Elle joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des mesures contribuant à améliorer votre accueil et celui de vos proches ainsi que votre prise en charge.

Personne de confiance

Toute personne majeure (en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap disposant de toute sa lucidité et sa conscience) peut désigner une personne de confiance, à tout moment.

C'est un droit qui vous est offert, mais ce n'est pas une obligation : vous êtes libre de ne pas désigner une personne de confiance.

Ce peut être quelqu'un de votre famille, un proche ou votre médecin traitant. Elle vous accompagne tout au long des soins et des décisions à prendre et sera consultée dans le cas où vous seriez hors d'état de vous exprimer. Elle rend compte de votre volonté.

Vous ne pouvez désigner qu'une seule personne de confiance. Cette désignation se fait par écrit sur le formulaire donné à votre entrée.



Directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour en fin de vie et dans l'incapacité de s'exprimer. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. Elles seront consultées par les médecins pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement. Sans limite de temps, les directives anticipées peuvent être modifiées ou annulées à tout moment.

Don d'organes

Au nom de la solidarité nationale, c'est le principe du consentement présumé qui a été choisi. La loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé.

Si vous ne souhaitez pas donner vos organes et tissus, le principal moyen pour vous opposer au prélèvement de vos organes et tissus après la mort est de vous inscrire sur le registre national des refus. Vous pouvez également faire valoir votre refus par oral ou par écrit et confier ce document daté et signé à un proche.

Informatique et libertés

Conformément à la loi "Informatique et libertés" et au Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous informons que votre dossier médical et administratif fait l'objet d'un traitement informatisé. Les données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement par l'intermédiaire du médecin responsable de la structure médicale dans laquelle vous avez reçu des soins ou du médecin ayant constitué votre dossier. Elles sont protégées par le secret médical. Vos données sont également transmises au serveur régional d'identité.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction de l'établissement.

Protection juridique des mineurs et majeurs protégés

Hospitalisation des mineurs

Le détenteur de l'autorité parentale (père, mère ou tuteur légal) doit donner son consentement aux soins et aux interventions chirurgicales sauf en cas d'urgence vitale ou si le mineur s'y oppose afin de garder le secret sur son état de santé. Dans l'impossibilité de joindre le représentant légal, le médecin prendra toutes les décisions utiles dans l'intérêt du mineur. Lorsque le refus du représentant légal risque de compromettre la santé de l'enfant, le médecin peut saisir le Procureur de la République. L'hôpital assure alors, par délégation, l'autorité parentale et doit en assumer la responsabilité tout au long du séjour.

Hospitalisation des majeurs protégés

En cas d'altération des facultés mentales et/ou corporelles d'une personne hospitalisée ayant besoin d'être protégée pour les actes de la vie civile, une mesure de protection juridique adaptée peut être mise en œuvre rapidement. Pour tout renseignement complémentaire, contactez le médecin du service ou l'assistante sociale.

B. Vos obligations et celles de vos proches

Bienséance et respect de la vie en collectivité

Le Centre Hospitalier Edmond Garcin vous accueille dans le respect de vos droits et attend de votre part et de celle de votre entourage un comportement et une tenue adaptés.

Les règles énoncées ci-dessous sont établies pour respecter le repos des patients et permettre la réalisation des soins. Le non-respect de ces règles de vie peut amener la Direction ou son représentant à prendre, si nécessaire avec l'accord du médecin, toutes les mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

Règles de vie

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé :

- de respecter les horaires de visites affichés dans les services.
- de faire preuve de discrétion afin de ne pas déranger vos voisins (radio, télévision, visites multiples ...),
- de ne pas introduire dans le service des médicaments ou des boissons alcoolisées et de respecter les conseils et consignes données dans votre intérêt par le personnel. Le matériel de l'hôpital est coûteux. Il est à votre disposition mais aussi sous votre garde. Ne le détériorez pas et évitez tout gaspillage.
- de respecter le personnel. Les menaces, violences, injures, diffamations ou outrages envers un agent sont passibles de poursuite par la Loi.



Stop la violence à l'hôpital

- Respecter les locaux et le matériel. Les dégradations seront remboursables et les auteurs pourront être poursuivis en justice.
 - L'hôpital engagera systématiquement des poursuites contre toute personne qui aurait une attitude ou des propos violents à l'égard du personnel ou de l'établissement.
- Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans tout l'hôpital.
 Cette interdiction s'applique à tous : personnes soignées, visiteurs, soignants.

Le Centre Hospitalier Edmond Garcin a mis en place des mesures d'aide pour les fumeurs. Des consultations en tabacologie sont assurées par un médecin. L'hospitalisation est aussi une opportunité pour démarrer un sevrage tabagique.

Captation d'images

Il est interdit de procéder à la captation d'images et de son à l'insu du personnel et des patients au sein de l'hôpital.

Animaux

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

^{*} Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

1 LA DEMARCHE D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA SECURITE DES SOINS

Une démarche d'amélioration continue

Le **Centre Hospitalier Edmond Garcin** a développé depuis plusieurs années une politique active d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la gestion des risques qui fait maintenant partie intégrante de la culture de l'établissement. L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins lors de votre séjour à l'hôpital est notre constante préoccupation.

Les objectifs d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins sont inscrits dans le projet d'établissement et suivis par la Direction qualité. Un programme d'actions est mis en œuvre et évalué. Il permet notamment de prévenir les infections associées aux soins, de sécuriser la prise en charge dans les secteurs à risque et de renforcer la sécurité d'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits sanguins.

Les professionnels sont engagés dans une démarche régulière d'évaluation et d'amélioration de leurs pratiques de soins. Le signalement des dysfonctionnements et des évènements indésirables est organisé sur l'ensemble de l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre.

Votre avis nous intéresse

Afin de nous aider à répondre au mieux à vos besoins, vous avez la possibilité de donner votre avis sur la qualité de votre prise en charge dans l'établissement.

Un questionnaire de sortie est à votre disposition dans ce livret d'accueil ou vous sera remis lors de votre hospitalisation. Vous pouvez le remplir et le remettre aux professionnels de l'équipe du service, ou dans la boite aux lettres prévue à cet effet dans chaque service.

Nous participons également à l'enquête nationale de satisfaction E-Satis, démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés. Dans le cadre de cette enquête, lors de votre retour à domicile, vous pouvez être sollicité(e) par mail pour donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme. Pour recevoir ce questionnaire, merci de communiquer votre adresse mail au bureau des entrées lors des formalités d'admission.

La mesure et le suivi de la qualité des soins

Comme tous les établissements de santé, le Centre Hospitalier Edmond Garcin participe à des campagnes nationales de mesure de la qualité des soins et procède au suivi des indicateurs de qua et de sécurité des soins (IQSS).

Le Centre Hospitalier est visité tous les 4 ans par la Haute Autorité de Santé (HAS). Durant cette visite de certification, des experts évaluent le fonctionnement global de l'établissement et la qualité de prise en charge des soins proposés. Les résultats de ces visites sont à votre disposition sur le site Internet de la HAS: www.has-sante.fr.

Les résultats de l'enquête de satisfaction, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins et de la certification sont affichés dans l'hôpital, consultables sur le site Internet de l'hôpital et sur le site national : www.scopesante.fr.

La Lutte contre la douleur

Dans tous les services du Centre Hospitalier Edmond Garcin, les professionnels de santé s'engagent à prendre en charge votre douleur et à la soulager au mieux, grâce à des moyens spécifiques et des protocoles établis par le Comité de lutte contre la douleur (CLUD).

L'expression de votre ressenti est indispensable à l'aide que nous pourrons vous apporter.

Le contrat d'engagement de la douleur vous sera remis au cours de votre séjour.

La Lutte contre les infections nosocomiales

La lutte contre les infections nosocomiales est une priorité de l'établissement. Elle est pilotée par le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) et coordonnée par l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) sur la

base d'un programme qui comporte les actions de prévention, de surveillance, de formation et d'évaluation et s'appuie sur le réseau de correspondants en hygiène des services.

Des indicateurs de lutte contre les infections nosocomiales permettent de mesurer les actions et leurs résultats et d'identifier les domaines à améliorer. Ils sont affichés et consultables sur le site Internet de l'hôpital.

L'identito-vigilance : bien vous identifier pour contribuer à votre sécurité

Pour sécuriser votre identification et vos soins et prévenir tout risque d'erreur, le personnel soignant, à votre arrivée, vous proposera un bracelet d'identification.

Ce bracelet permettra à l'ensemble des professionnels participant à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement avant la réalisation d'un examen ou d'une intervention.

Votre contribution nous est précieuse. Vous serez sollicité(e) tout au long de votre parcours de soins pour décliner votre identité; cela fait partie de la vigilance demandée aux professionnels au cours de votre prise en charge.





Parce que l'hôpital de demain se construit aujourd'hui... ... nous avons besoin de votre soutien

Votre soutien nous permettra de faire aboutir nos projets d'innovation et de modernisation :

- Accompagner le bien vieillir
- Chouchouter nos petits patients
- Adopter les innovations en santé
- Valoriser le personnel soignant

Quelques exemples de nos projets financés grâce à des mécènes privés dans le cadre du fonds de dotation :



Don de voiturettes électriques pour le service de pédiatrie



Financement de masques de réalité virtuelle pour le service de réanimation



Don de jouets pour les consultations pré-opératoires



Don de friandises pour les professionnels à l'occasion de Noël



Financement d'ateliers de rééducation pour les seniors de la

Pour faire un don:

Faites un don en ligne : www.ch-aubagne.eu

Envoyez votre chèque à : Hôpital d'Aubagne

Service communication mécénat

179 av des soeurs Gastine

13400 Aubagne

Les dons des particuliers sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Un don de 100 € revient à 44 €.

Pour les entreprises la déduction fiscale est de 60%.

Un don de 500 € revient à 200 €.

Donnez un sens à vos impôts. Il n'y a pas de petit don et nous avons besoin de vous !



Service d'accueil d'urgence

Accueil 24h/24 et 7j/7

Urgences médicales adultes à partir de 15 ans et 3 mois.

Urgences traumatiques enfants, adultes, personnes âgées.

Secrétariat: 04 42 84 70 81

La prise en charge est individualisée et pluridisciplinaire.

Lors de l'admission, un infirmier d'orientation et d'accueil (IOA) s'informe du motif de votre venue et évalue le degré de gravité.

De ce fait, le délai de votre attente dépendra :

- du degré de gravité,
- · du motif de consultation.
- du secteur d'attente (médecine, chirurgie),
- · de l'afflux des patients prioritaires,
- •de la disponibilité des locaux.

L'offre de soins du pôle urgences dispose :

De deux unités de soins :

- 1 Les urgences composées de : 5 boxs individuels, 1 salle à plâtre double, 3 salles de sutures, 2 salles de décrochage.
- 2. Une unité d'hospitalisation de courte durée composée de 4 chambres à 2 lits.

D'une unité mobile, le SMUR :

- Un véhicule rapide médicalisé pour les interventions primaires
- Une antenne de réanimation pour les transferts inter hospitaliers

L'équipe d'intervention, composée d'un médecin, d'une infirmière et d'un ambulancier se déplace à domicile ou sur la voie publique sur demande du centre 15.





Chirurgie anesthésie réanimation

Unité de chirurgie et d'anesthésie ambulatoire

Ouverte de 7h30 à 19h30 du lundi au vendredi. L'unité a pour vocation d'accueillir des patients nécessitant une intervention chirurgicale programmée sous anesthésie générale de courte durée et dont les suites opératoires permettent un retour à domicile le jour même.

Endoscopie, Planning familial /IVG et chirurgie

générale, orthopédique, urologique, aynécologique, vasculaire, orale et ORL.

Capacité d'accueil : 10 lits. Secrétariat : 04 42 84 71 71

Unité de chirurgie conventionnelle

Une équipe pluridisciplinaire sera à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Interventions programmées et urgences en chirurgie générale, orthopédie traumatologie et spécialités.

Capacité d'accueil : 24 lits. Secrétariat : 04 42 84 70 98

Service de réanimation et unité de soins continus

La réanimation accueille des patients qui présentent une ou plusieurs défaillances d'organes.

Les soins continus ont pour but de recevoir des patients nécessitant une surveillance rapprochée.

Les horaires de visite :

13h à 14h30 et 18h à 20h pour la réanimation.

13h à 20h pour l'unité de soins continus.

Informations médicales:

Tous les jours de 13h30 à 14h30.

Capacité d'accueil:

Réanimation : 8 lits.

Unité de Surveillance Continue : 4 lits.

Secrétariat:

04 42 84 71 03



Bloc opératoire

Secrétariat: 04 42 84 71 01 Rendez-vous: 04 42 84 70 70



Médecine

Service de Médecine Polyvalente

Le service de médecine polyvalente prend en charge les spécialités suivantes : cardiologie, pneumologie, infectiologie (infections saisonnières, respiratoire, toute infection de contact nécessitant un isolement). Prise en charge également des plaies complexes.

Capacité d'accueil : 25 lits. Secrétariat : 04 42 84 64 53

Hôpital de jour de médecine

L'unité prend en charge les patients nécessitant des traitements médicaux répétitifs ou non (chimiothérapies, transfusions, biothérapie ...) ou des bilans complexes sans besoin d'hospitalisation complète.

Capacité d'accueil: 9 fauteuils.

04 42 84 71 87



Service de médecine interne

Le service travaille en relation directe avec les urgences et la médecine de ville.

Spécialités : diabétologie, gastroentérologie, dermatologie, cardiologie, addictologie, neurologie, rhumatologie, oncologie.

Capacité d'accueil : 27 lits. Secrétariat : 04 42 84 71 16

Hospitalisation A Domicile

Permanence des soins 7j/7 et 24h/24

Dispositif qui permet sur prescription médicale, d'assurer au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés. Elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation en services de soins aigus ou de réadaptation.

Le secteur géographique de prise en charge : Aubagne, Auriol, La Bouilladisse, Cuges les pins, La Destrousse, Gémenos, Peypin et Roquevaire.

Rendez-vous: 04 42 84 70 70 (70 00)

Secrétariat: 04 42 84 72 42



Education thérapeutique

Infirmière : 06 19 92 57 20

Programme pour les patients obèses adultes

Un bilan global initial (médical, nutritionnel, sportif et psychologique) est d'abord effectué sur une demi-journée.

Prenant en compte les résultats de ces examens, les objectifs et le style de vie du patient, l'infirmière éducatrice définit un programme personnalisé comprenant des séances d'éducation individuelles et/ou collectives appelées éducation thérapeutique.

Ces séances sont effectuées par les divers professionnels de l'équipe.

L'ensemble du dispositif est gratuit.



Gynécologie - Obstétrique

Une équipe pluridisciplinaire : obstétriciens, gynécologues, sages-femmes, pédiatres, anesthésistes, infirmiers, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, agents de service hospitalier, psychologue, secrétaires, ostéopathes, assistantes sociales, conseillère conjugale et familiale.

Maternité

Préparation à la naissance

Consultations publiques et privées

- Consultations prénatales
- Echographies des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres de grossesse
- Entretien d'inscription
- Entretien prénatal précoce
- Préparation à l'allaitement maternel
- Acupuncture
- > Sophrologie pour césarienne programmée

Service d'hospitalisation à domicile (HAD) pour le suivi des grossesses pathologiques

Urgences obstétricales 24H/24H

Violences faites aux femmes:

appelez pour bénéficier d'une consultation dédiée

- •04 42 84 75 24 (du lundi au vendredi)
- •04 42 84 71 83 (nuits, week-end et jours fériés)

À la naissance

- Obstétricien, anesthésiste, pédiatre sur place 24H/24H
- 2 sages-femmes en salle de travail
- 3 Salles de naissance et 1 salle de naissance physiologique
- 2 Salles de pré-travail

Après la naissance

- Hospitalisation
- 17 chambres individuelles avec salle de bain privative
- 1 chambre double
- 1 lit accompagnant pour le coparent dans chaque chambre
- Des berceaux Cododo pour la proximité mère-enfant
- Des consultations avec un ostéopathe

Consultations post natales

- avec une Sage-Femme consultante en lactation
- d'information sur le portage du bébé
- Rencontres post-natales

La Casa de Naissance

 Pour un accompagnement global et un accouchement naturel par une équipe de Sages-femmes libérales

https://chaubagne.eu/offre de soins/femmemere-enfant/casa-de-naissance/

Prise de rdv sur : www.doctolib.fr



Secrétariat pour prise de RDV du lundi au vendredi de 9H à 16H30 : 04 42 84 70 70

Salles de naissance : 04 42 84 71 83 Conseillère conjugale : 04 42 84 70 83

Sages-femmes cadres : 04 42 84 70 85

Gynécologie

- Consultations privées et publiques
- Suivi gynécologique et contraception
- Chirurgie gynécologique
- Oncologie
- Endométriose
- > Echographies pelviennes

Colposcopie

Centre de planification familiale : IVG médicamenteuses et chirurgicales, accueil des adolescentes sans RDV le lundi après-midi

Urgences gynecologiques 24h/24h



Pédiatrie

Le service de pédiatrie accueille les enfants de la naissance à l'adolescence.

Hospitalisation conventionnelle:

Capacité d'accueil:

- 13 lits d'hospitalisation complète.
- Dont 1 lit pour la polysomnographie et examens du sommeil de l'enfant

Hospitalisation de jour

- 2 lits (endocrinologie, allergologie, la chirurgie etc...)
- Urgences et hospitalisation 7j/7 24h/24 avec présence d'un pédiatre sur place H24
- Hospitalisation complète et de jour médicale et chirurgicale (dont endocrinologie et allergologie).
- Soins externes (bilan sanguin) et soins posturgences (injection antibiotique, pansement)

- Consultations:
 - Allergologie
 - Dermatologie
 - Endocrinologie
 - Gastro-entérologie
 - Infectiologie
 - Hématologie
 - Néphrologie
 - Neurologie
 - Pneumologie
 - Troubles du sommeil
 - Troubles de l'apprentissage
- Education thérapeutique Obésité et surpoids de l'enfant et de l'adolescent



Secrétariat Hospitalisation : 04 42 84 71 38

Secrétariat Consultations: 04 42 84 71 95

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Lieu d'accueil pour les enfants de la naissance à 6 ans qui rencontrent des difficultés de développement, ou qui sont porteur d'un handicap supposé ou confirmé. Le CAMSP est aussi un lieu d'écoute et de soutien pour les parents. Secrétariat : 04 42 18 02 30 8 bd Lakanal 13400 Aubagne

entre ospitalier d'Aubagne Edmond Garcin

Gérontologie

Le Court Séjour Gériatrique (CSG)

Le service dispose d'un savoir-faire gériatrique permettant une approche globale des patients, adaptée à un état polypathologique et/ou au risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

Le CSG répond à 4 fonctions :

- Une hospitalisation directe après un appel à la "Hotline Gériatrique" (ligne réservée aux professionnels de santé)
- L'investigation ou d'équilibrage du traitement
- L'orientation du patient adaptée après une hospitalisation de quelques jours.
- Une hospitalisation après un passage aux urgences

Capacité d'accueil : 25 lits. Secrétariat : 04 42 84 71 16

Hôpital de jour (HDJ)

Ouverture prévue 1 er trimestre 2022

HDJ SSR - Soins de Suite et de Réadaptation:
Ce service s'adresse à des sujets âgés en perte d'autonomie physique et/ou psychique, ou en situation de fragilité au domicile. Il vise à renforcer l'autonomie des patients. Les objectifs sont de réduire les difficultés liées à l'âge par le renforcement physique et cognitif, grâce à une rééducation individuelle et à la participation à des ateliers de groupe (séances physiques et rééducatives, ateliers mémoire, réadaptation aux activités de

vie quotidienne...).
L'hospitalisation à la journée évite au patient la coupure avec son entourage et son environnement habituel.

Capacité:

5 fauteuils.

HDJ - Gériatrique :

L'hospitalisation HDJ médecine en vise à prendre charge le en patient quelques heures dans la journée pour diagnostiquer et ou traiter une ou des pathologies. Elle condense en une journée des consultations médicales, des examens et des évaluations réalisées par des professionnels de santé pour éviter une hospitalisation de plusieurs jours et permettre au patient de conserver ses habitudes de vie : bilans de cardio gériatrie, d'onco-gériatrie, perte d'autonomie/ fragilité, neuro cognitifs.



Service de soins à domicile

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) s'attache à développer une politique de qualité de vie et favoriser l'intervention de tous les partenaires sociaux et les familles afin d'optimiser le maintien à domicile dans le respect de la dignité de la personne prise en

charge. Le bénéficiaire du SSIAD bénéficie d'un projet de vie et projet de soins individualisé élaboré en équipe pluri-disciplinaire.

Capacité: 26 places-personnes âgées Capacité: 12 places-adultes handicapés

Secrétariat : 04 42 84 71 47

Centre d'accueil de jour Amistà

Le centre accueille, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, des personnes de plus de 70 ans, valides et atteintes de troubles cognitifs légers à modérés. Les personnes accueillies bénéficient d'un projet d'accompagnement thérapeutique

individualisé incluant des ateliers de stimulation cognitive, ludiques et occupationnels.

Capacité d'accueil : 12 places.

Secrétariat : 04 42 84 72 76

Maison du Parc EHPAD/USLD/SSR

La Maison du Parc accueille des personnes seules ou en couples, âgées de plus de 60 ans, qui présentent un état de santé nécessitant une vie en structure médicalisée.

Parallèlement à la prise en charge médicale 24h/24, une équipe pluri-professionnelle favorise le maintien d'un lien social en proposant des activités et des animations collectives et des ateliers de stimulations cognitives.

Les

résidents bénéficient d'un projet de vie et projet de soins individualisé élaboré en équipe pluridisciplinaire.

30 lits d'EHPAD :

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, nécessitant des soins médicaux et une assistance pour les actes de la vie quotidienne.

30 lits d'USLD :

Unité de Soins de Longue Durée pour des personnes âgées en perte majeure d'autonomie, dont l'état nécessite une aide importante en matière de soins et pour les gestes de la vie quotidienne ainsi qu'une surveillance médicale constante.

19 lits de SSR :

pour des personnes de plus de 75 ans suite à une hospitalisation ou pour raison médicale (perte d'autonomie) afin d'offrir les meilleures possibilités de réadaptation.

Secrétariat : 04 42 84 71 66

Consultations

Assurées par des médecins gériatres

- **Une consultation mémoire** avec bilan neuropsychologique pour les personnes de plus de 70 ans ou en dérogation.
- Une consultation gérontologique
- Une consultation onco-gériatrique

en partenariat avec la Clinique "La Casamance".

Une Équipe Mobile d'Évaluation Gériatrique Territoriale (EMEGT)

intervient dans le service des urgences de l'hôpital dans les services de Médecine et de Chirurgie, ainsi que dans les EHPAD du territoire.

Secrétariat: 04 42 84 71 66



Laboratoire de biologie médicale

Activités

Le laboratoire du Centre Hospitalier d'Aubagne dispose d'un plateau technique sur place dont la microbiologie. Sont traitées les analyses des patients hospitalisés mais aussi des patients venant en externe. Le laboratoire est accrédité COFRAC.

Accueil: du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption

Contact: Secrétariat: 04 42 84 70 74

Préparer votre visite

Dois-je prendre rendez-vous?

Le laboratoire vous accueille sans rendezvous de 08h à 18h sans interruption du lundi
au vendredi. Seuls certains tests sont réalisés
sur rendez-vous (Hyperglycémie provoquée,
Hélitest, PCR COVID pré-interventionnelle)

Dois-je être à jeun ?

Si vous ne savez pas si votre bilan doit être réalisé à jeun à la lecture de votre prescription, vous pouvez joindre le secrétariat pour poser la question.

De quels papiers ai-je besoin pour venir au laboratoire?

Merci de vous munir de votre carte nationale d'identité, de votre carte vitale, de votre mutuelle et de prendre une fiche de circulation au Bureau des Entrées.

Renseignements www.ch-aubagne.eu

Accéder à vos résultats

- J'ai été hospitalisé dans l'établissement : vos résultats de biologie font partie du dossier médical et seront accessibles dans la cadre d'une demande écrite de votre dossier médical à la Direction de l'établissement.
- Pour les patients externes, si vous avez donné votre mail, vos résultats sont disponibles directement sur un serveur web. Lorsque vos résultats seront disponibles, vous recevrez 2 mails:
- Un premier mail avec :
- le lien pour aller sur ce serveur
- le code d'accès au serveur de résultats
- Un deuxième mail fournissant votre mot de passe
- Pour les patients externes qui ne souhaitent pas fournir une adresse mail, vous pourrez récupérer vos résultats :
- Soit directement en mains propres
- Soit par l'intermédiaire de la personne de votre choix autorisée, munie de votre pièce d'identité et d'une procuration.





Imagerie Médicale



Réalisation d'explorations radiographiques conventionnelles, échographie générale et pédiatrique. IRM et scanner.

- Trois salles de radiographie
- Une salle d'échographie
- Une salle de scanner
- Une salle d'IRM

Accueil - Secrétariat : 04 42 84 70 52

Rendez-vous:

Il est possible de venir sans rendez-vous pour les examens de radiologie conventionnelle, du Lundi au Vendredi entre 08h00 et 17h00.

Pour les échographies, scanners, IRM, EEG, prendre rendez-vous au : **04 42 84 70 70**

Permanence des soins assurée : 24h/24 et 7j/7 pour les Urgences

Service Social

L'équipe du service social est soumise aux règles du secret professionnel, sauf dérogations légales. Pour chaque demande, l'assistante sociale rencontre votre médecin hospitalier, pour adapter l'action sociale à votre parcours de soins.

Le service social est saisi dans le cadre du libre choix du patient, son adhésion est nécessaire. Si le patient ne peut pas donner son consentement, la situation est évaluée en équipe pluridisciplinaire, dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Pour plus d'information demander une brochure à l'accueil ou auprès du personnel soignant.

Contact téléphonique et prise de rendez-vous : 04 42 84 75 66

Tous les matins, accueil sans rendez-vous (sauf le jeudi matin). Tous les après-midis, accueil sur rendez-vous. Pavillon Lafond, 1^{er} étage (face à l'entrée des urgences).

Vacation hebdomadaire au chevet des patients dans les unités d'hospitalisation.

Toute consultation avec une assistante sociale se fait sur rendez-vous :

- Préparation à la sortie pour les patients en perte d'autonomie.
- Accompagnement pour les patients en difficulté de couverture sociale et/ou complémentaire ou mutuelle dans le cadre de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de santé).
- Accompagnement dans le cadre de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).



Offre de consultations et de soins externes

Pour vos rendez-vous de consultations

Prenez rendez-vous avec nos médecins sur www.doctolib.fr

Numéro de téléphone unique 04 42 84 70 70

| Chirurgie (viscérale, orthopédique, urologique, vasculaire, orale, ORL) | RDC |
|---|-----------------------|
| Dermatologie | 4º étage |
| E.E.G | RDC |
| Gynécologie/obstétrique | 1 ^{er} étage |
| Neurologie | RDC |
| Ophtalmologie | RDC |
| ORL stomatologie | RDC |
| Radiologie - Scanner - IRM | |
| Autres consultations | |
| Anesthésie 04 42 84 71 03 (71 02) | RDC |
| Diététicienne 04 42 84 71 45 | A côté du self |
| Éducation thérapeutique 06 19 92 57 20 | 3º étage |
| Gastro-entérologie 04 42 84 72 90 | 4 ^e étage |
| Médecine interne (Pneumologie, Allergologie) 04 48 84 71 21 (soins) | 3º étage |
| Médecine interne (secrétariat) 04 48 84 71 16 | 4 ^e étage |
| Médecine Polyvalente 04 42 84 71 34 | 4º étage |
| Médecine polyvalente Secrétariat 04 42 84 71 31 | 4 ^e étage |
| Pédiatrie (informations) 04 42 84 71 38 (RDV consultations) 71 95 | 2º étage |
| Pneumologie / Allergologie 04 42 84 71 28 | 4º étage |
| (Néphrologie/Hématologie/EMG/Diabétologie) | 4º étage |
| Service social 04 42 84 75 66 | Pavillon Lafond |
| Soins externes 04 42 84 70 36 | RDC |

Des consultations en addictologie pour le tabac et l'alcool sont proposées

04 42 84 71 16